



Charte d'accueil animaux

Nous sommes sûr que votre compagnon est reconnaissant de partir en vacances avec vous.

Nous sommes heureux d'accueillir votre animal à L'Autre Maison, afin de continuer à accueillir les animaux domestiques en toute confiance dans notre demeures, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces simples règles.



A l'arrivée, une petite visite des lieux s'impose... Votre compagnon en profite pour repérer son nouveau territoire et faire connaissance de Léo le maître des lieux.

L'accès a la chambre à coucher de mes maîtres est autorisée mais il ne peut pas monter sur les lits et autres mobiliers.

Il ne sort pas seul dans la cour, la piscine peut être un danger pour lui comme pour les enfants.

Il est propre, il ne fait pas ses besoins dans l'enceinte de la maison (cour incluse). Dans le village je ramasse, ses déjections sont enfermées dans un sac et jetées dans la poubelle.

Il doit éviter de créer des nuisances sonores.

Tout seul à la maison, il sera triste et vous aussi. Ne le laissez pas enfermé dans la chambre.

Lui aussi est en vacances, mais n'oubliez pas ses promenades régulières, la nature est facile d'accès, à seulement deux pas.

Les éventuelles dégradations seront déduites sur la caution.

En établissant cette charte, nous souhaitons pouvoir accueillir votre animal en toute confiance, continuer à les accepter sans frais supplémentaires et vous permettre de pouvoir voyager avec votre fidèle compagnon.

D'avance merci pour respecter ces quelques règles de base lors de votre séjour à L'Autre Maison.